



Photo : S. Kilpatrick/PC

Pendant quatre jours, des autochtones du Québec viendront parler devant les commissaires et le public des expériences qu'ils ont vécues dans les pensionnats indiens. Ces témoignages serviront entre autres à créer un centre national de recherche et d'archives sur les pensionnats indiens. Voici quelques clés pour comprendre.

DES DATES

1883

Le gouvernement du Canada oblige les enfants des Premières Nations à fréquenter des pensionnats administrés par des religieux pour qu'ils y soient « civilisés », christianisés et assimilés.

1996

Le dernier de ces pensionnats ferme ses portes.

2008

Le gouvernement canadien s'excuse officiellement.

2007

Au terme du plus vaste recours collectif de l'histoire du pays, Ottawa et les Églises versent deux milliards de dollars aux Premières Nations pour dédommager 80 000 anciens pensionnaires et créer la CVR.

2014

Dépôt prévu d'un rapport de la Commission.

DES CHIFFRES

130

pensionnats au Canada, dont 10 au Québec.

150 000

élèves canadiens, dont 80 000 toujours vivants.

8

activités publiques nationales — comprenant séances de partage, cérémonies, expositions, etc. — organisées par la Commission : Montréal est la cinquième.

3

commissaires, dont le président, le juge Murray Sinclair, a été le premier autochtone à devenir juge au Manitoba.

